1, esplanade Michel Teulet
93220 Gagny
Tél. : 01 56 49 22 22
service.voirie@mairie-gagny.fr

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
SERVICE VOIRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN ÉCHAFAUDAGE

Formulaire à adresser au minimum 3 semaines avant l'occupation du domaine public

DEMANDEUR : ☐ **Particulier** ☐ **Entreprise**

NOM, PRÉNOM ou DÉNOMINATION SOCIALE *(EN LETTRES CAPITALES)* : .....

N°SIRET : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I
(Joindre un extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis) ou équivalent datant de moins de 3 mois)

REPRÉSENTANT(E) DE L'ENTREPRISE *(EN LETTRES CAPITALES)* : .....

Domicilié(e) : N° I_____I **Voie :** .....

Code postal : I__I__I__I__I__I **Localité** : .....

Téléphone : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I **Adresse mail** : ..... **@** .....

DEMANDE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC : DU ..... **AU** .....

Adresse concernée : N°: I_____I Voie : .....

Nature des travaux : .....

.....

Emprise au sol : Longueur ..... Largeur .....

Rappel : 1°) Demande liée à l'autorisation du Service Urbanisme :

☐ DP n°..... délivrée le .....

☐ PC n°..... délivré le .....

2°) Un certificat d'adéquation (Rapport de vérification avant mise en service de l'échafaudage de pied) devra être fourni avec la demande.

REDEVANCE :

ÉCHAFAUDAGE	
Tarif appliqué	**7,20 €** (*)
Base de droit	m^2/mois
Unité(s)	7,20 € x ..... m^2 x ..... mois
Redevance TTC	**..... €**

Attention : l'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune. La signalisation réglementaire y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement est à la charge du pétitionnaire.

Le demandeur s'engage à payer la redevance et à se soumettre à la réglementation en vigueur relative à l'occupation du domaine public.

Fait le ..... Signature (et cachet d'entreprise) :

(*) Tarif conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2004